



Le Premier Adjoint à la Maire de Paris  
en charge de l'urbanisme, de l'architecture,  
du Grand Paris, de la transformation des politiques publiques  
et des relations avec les arrondissements

D196-2023

Paris, le

**2 8 DEC. 2023**

Cher Madame, cher Monsieur,

Je tenais à vous remercier d'avoir déposé, à l'occasion de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris, un cahier d'acteur marquant votre volonté de contribuer au projet que porte la municipalité de faire de Paris une ville plus écologique et plus solidaire.

Après son arrêt par le Conseil de Paris en juin dernier, le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLU-b) de Paris entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la désignation, par le tribunal administratif de Paris, d'une commission indépendante chargée de l'organisation d'une enquête publique.

Cette dernière se tiendra du lundi 8 janvier au jeudi 29 février 2024 et permettra de recueillir une dernière fois les avis et les contributions des Parisiennes et des Parisiens sur le PLU-b, avant son adoption définitive par la municipalité.

Vous aurez ainsi, pendant cette période, la possibilité de contribuer de nouveau à ce projet en :

- vous rendant dans l'une des 52 permanences organisées par les commissaires enquêteurs dans les mairies d'arrondissement / de secteur ;
- inscrivant vos remarques sur les registres papiers mis à votre disposition dans les mairies d'arrondissement/de secteur ou sur le registre numérique mis en ligne à l'adresse : [www.enquete-publique-plu-paris.fr](http://www.enquete-publique-plu-paris.fr) ;
- assistant à l'une des quatre réunions publiques thématiques (cf. annexe) ;
- vous adressant par courriel ([participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)) ou par courrier (Mairie de Paris Centre, 2 rue Eugène Spuller – 75003 Paris) à Monsieur Marcel Linet, Président de la commission d'enquête.

J'attire votre attention sur le fait que l'enquête constitue un processus juridique formel, dont le respect est impératif. Ainsi, seules pourront être prises en compte les propositions d'évolutions du PLU-b soumises dans le cadre de l'enquête publique.

Comptant donc sur votre contribution et en vous remerciant une nouvelle fois pour l'intérêt que vous portez au devenir de notre Ville, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous*

Emmanuel GREGOIRE